

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2011

STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE - (n° 3247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Quentin

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« des communes de la Polynésie française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.